



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

BILAN MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET PSYEN DU SECOND DEGRÉ 2021

PHASE INTERACADÉMIQUE

I. LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDES DE MUTATION

1. Répartition des demandes par type de population	3
---	----------

2. Répartition des demandes des titulaires par ancienneté de poste	3
---	----------

3. Répartition des demandes des titulaires par type d'affectation	4
--	----------

4. Demandes avec bonifications familiales	4
--	----------

4.1 Demande en rapprochement de conjoints des titulaires et des stagiaires

4.2 Demande d'autorité parentale conjointe des titulaires et des stagiaires

5. Demande au titre du handicap	
--	--

II. LES RÉSULTATS

1. Répartition des entrants par type de population	5
---	----------

1.1 Part des titulaires et des néo-titulaires

III. NOUVELLES PROCÉDURES MISE EN OEUVRE

1. Le calendrier des opérations	6
--	----------

2. L'accompagnement des candidats	7
--	----------

3. Les demandes de rectification de barème formulées par les candidats	8
---	----------

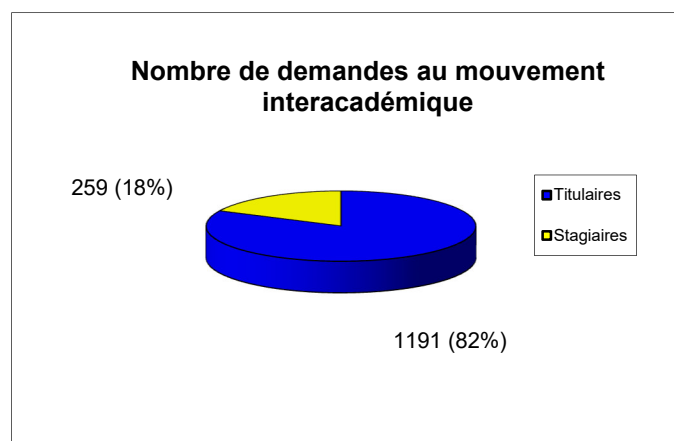
I. LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDES DE MUTATION

1. Répartition des demandes par type de population

3

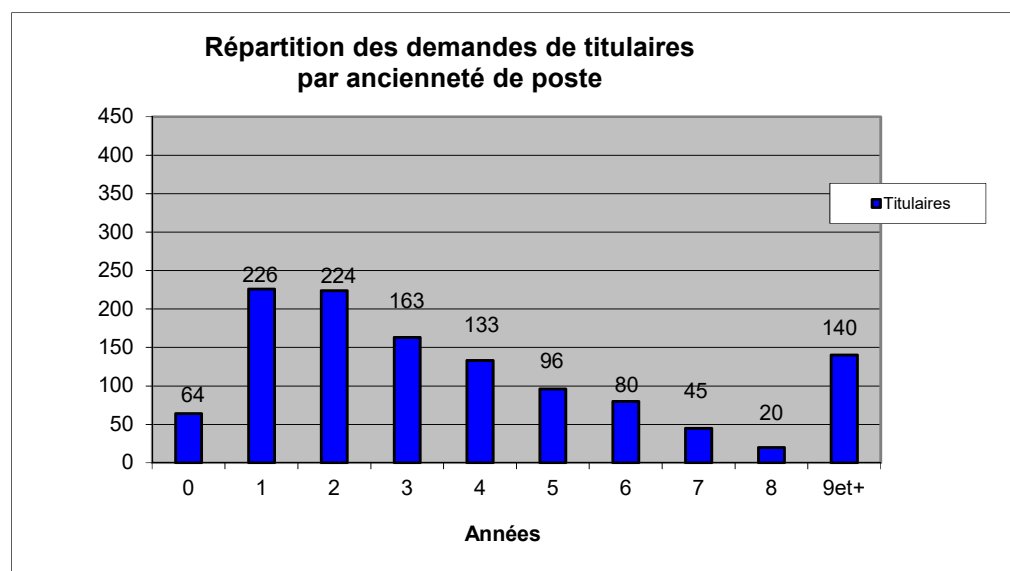
Titulaires	%	Stagiaires	%	Total des demandes
1191	82%	259	18%	1450

(Titulaires : 1088 (76%) ; stagiaires : 346 (24%) ; Total : 1434 en 2020)



Le nombre de demandes de mutation concerne 13% de l'effectif total des personnels enseignants du second degré, d'éducation et PSYEN titulaires et stagiaires (13% également en 2020).

2. Répartition des demandes des titulaires par ancienneté de poste



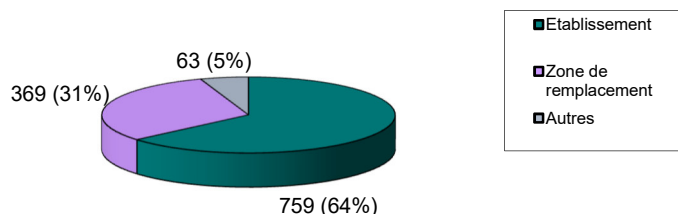
Près de 68% (77% en 2020) des participants titulaires ont moins de 5 ans d'ancienneté de poste. À noter que les candidats ayant 1 an d'ancienneté de poste sont les plus nombreux à demander une mutation.

3. Répartition des demandes des titulaires par type d'affectation

.4

Etablissements	%	Zones de remplacement	%	Autres*	%	Total des demandes
759	64%	369	31%	63	5%	1191

Répartition des demandes de titulaires par type d'affectation



* Autres : personnels en disponibilité, en congé longue durée, en congé pour études mis à disposition ou en situation particulière.

Le nombre de TZR demandant une mutation par rapport au total de TZR est de 40 %.

Le nombre total de TZR par rapport au nombre total de titulaire est de 9,04 %.

4. Demande avec bonification familiale

4.1. Demande en rapprochement de conjoints des titulaires et des stagiaires

	Demandes de rapprochement de conjoints	%	Total des demandes
Titulaires	215	18%	1191
Stagiaires	69	27%	259
Total	284	20%	1450

(Titulaires :24% ; stagiaires : 18% ; Total : 22% en 2020)

4.2. Demande d'autorité parentale conjointe des titulaires et des stagiaires

	Demandes d'autorité parentale conjointe	%	Total des demandes
Titulaires	7	0,59%	1191
Stagiaires	6	2,32%	259
Total	13	0,90%	1450

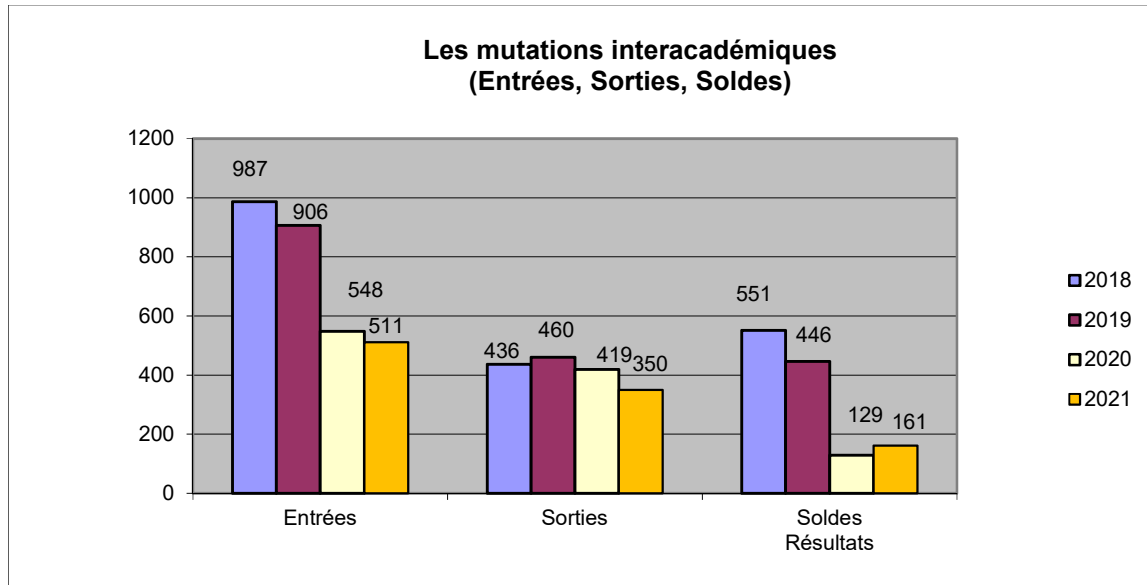
5. Demande au titre du handicap

	Demandes bonifiées de 1000 points			%	Demandes bonifiées de 100 points		%	Demandes non bonifiée			%	Total des demandes
	FA	FC	FE		FA	FA		FC	FE			
Total	15	3	2	38%	17	32%	9	4	3	30%	53	
	20						16					

FA Demande au titre de l'agent
 FC Demande au titre du conjoint
 FE Demande au titre de l'enfant

II. LES RÉSULTATS

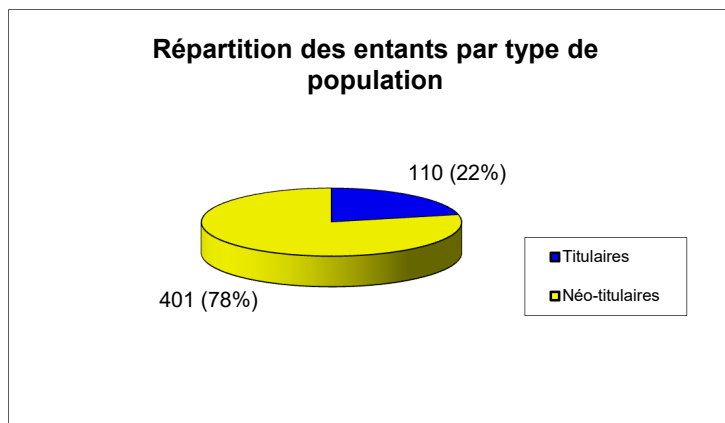
A l'issue de la phase interacadémique (observation au 7 avril 2021), l'académie a enregistré **350 départs** (hors stagiaires) et **511 entrées**, soit un solde positif de 161 agents.



1. Répartition des entrants par type de population

1.1 Part des titulaires et des néo-titulaires

Titulaires	%	Néo-titulaires	%	Total des entrants
110	22%	401 ⁽¹⁾	78%	511



⁽¹⁾ dont 155 ont réalisé leur stage dans l'académie d'Amiens (soit 39% contre 45% en 2020).

III. NOUVELLES PROCÉDURES MISE EN OEUVRE

1. Le calendrier des opérations

Le 16 novembre 2020	Publication de la circulaire académique
Du 17 novembre 2020 (12h00) au 8 décembre 2020 (12h00)	Saisie des vœux sur IPROF/SIAM Mise en place par les services ministériels d'un comparateur de mobilité en ligne sur le site education.gouv.fr <div style="float: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">Nouveauté</div>
Du 12 janvier 2021 au 13 janvier 2021	Phase de fiabilisation des barèmes par les services académiques avant affichage
Du 14 janvier 2021 (18h00) au 1 ^{er} février 2021 (18h00) Du 13 janvier 2021 (18h00) au <u>28 janvier 2021</u> (18h00)	Affichage des barèmes sur IPROF/SIAM Demandes de rectification des barèmes par les candidats
Le 1 ^{er} février 2021 après 18h00	Transmission des barèmes définitifs arrêtés par le recteur à l'administration centrale
Le 12 février 2021 au plus tard	Les demandes tardives, d'annulation et de modification de demande Dépôt des demandes de révision d'affectation, dans les cas de force majeure définis par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 13 novembre 2020 : <ul style="list-style-type: none"> - décès du conjoint ou d'un enfant ; - cas médical aggravé d'un des enfants ; - mutation du conjoint.
Du 16 février 2021 au 22 février 2021	Phase de fiabilisation des barèmes Echange entre les services ministériels et les services académiques des corrections de barème ayant eu lieu entre la remontée des barèmes effectuée le 1 ^{er} février 2021 et le 15 février 2021 (demande des candidats, demande des services académiques, présomption d'anomalies repérées par les services ministériels). Phase d'optimisation du mouvement Echange entre les services ministériels et les services académiques concernant le pré-projet de mouvement transmis le 15 février 2021.
Le 3 mars 2021	Résultats définitifs Communication aux participants des résultats définitifs par SMS, sur I-Prof /SIAM et par messagerie dans leur boîte I-Prof, en leur indiquant le résultat définitif, ainsi que des renseignements éventuels sur leur 1 ^{er} vœu non obtenu (rang en qualité de non entrant, barème du dernier entrant, candidat n'ayant pu obtenir satisfaction, nombre d'entrants et de sortants). Publication de données nationales sur les résultats. Une carte de France présentant les résultats par académie, par corps et par discipline a été mise en ligne sur le site education.gouv.fr (barème du dernier entrant, nombre d'entrants et de sortants, nombre de candidats).
Du 3 mars 2021 au 3 mai 2021	Recours Possibilité pour les candidats d'adresser aux services ministériels un recours administratif contestant le résultat de leur demande de mutation. Un personnel peut ainsi former un recours s'il n'a pas été muté ou contre sa décision d'affectation dans une académie. Les personnels peuvent choisir d'être assistés par une organisation syndicale représentative pour former un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises au titre de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984, c'est-à-dire lorsqu'ils n'obtiennent pas de mutation ou lorsque devant recevoir une affectation, ils sont mutés dans une académie qu'ils n'avaient pas demandée. Démarche à effectuer sur l'application COLIBRIS <div style="float: right; border: 1px solid black; padding: 2px;">Nouveauté</div>

a. Le dispositif d'accueil et d'aide académique

Un dispositif d'accueil et d'information à la mutation a été mis à la disposition des candidats pendant toute la période de saisie des vœux du 17 novembre 2020 au 8 décembre 2020, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 :

- Accueil téléphonique au 03.22.82.37.30
- Mél : mvt2021@ac-amiens.fr

L'accompagnement reste renforcé cette année avec nos deux conseillères RH de proximité "mobilité" qui ont été professionnalisés sur ces opérations.

À la fin de la période de saisie, la ligne téléphonique 03.22.82.37.30 est restée ouverte.

b. Les données

Communication téléphonique	Message électronique
Pendant le dispositif d'aide et d'accueil	
69	34
Après le dispositif d'aide et d'accueil	
23	160
92	194

TYPE DE BONIFICATION	NBRE	DECISIONS		
		AJOUT	SUPPRESSION	PAS DE MODIFICATION
RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS	37	17		20
AUTORITE PARENTALE CONJOINTE	2	2		
SITUATION PARENT ISOLÉ	1			1
MUTATION SIMULTANEE	1			1
EDUCATION PRIORITAIRE	3	1		2
RQTH	26	8		18
CIMM	6	2		4
ECHELON	15	9		6
POSTE				
STAGIAIRE 150 pts	1			1
STAGIAIRE EX-TITULAIRE	1	1		
STAGIAIRE 0,1 pts				
STAGIAIRE 10 pts	3	1	1	1
VŒU PREFERENTIEL	6			6
MOUVEMENT SPECIFIQUE				
VŒUX	1	1		
ANNULATION DE LA DEMANDE	4		4	
DEMANDE TARDIVE	1	1		
	108	43	5	60
		108		

Lors de la période d'affichage des barèmes, 108 demandes de rectification de barème (vœux, demande ou barème) ont été transmises, émanant de 88 candidats (soit 7,45% du total des demandes contre 9,27% en 2020).

Sur les 108 demandes de rectification, 40 rectifications ont abouti à un ajout de bonification. 97,22% (contre 93,99% en 2020) de ces rectifications sont dû à de la production de nouvelles pièces justificatives après échange entre les services et les candidats.

3 demandes (2,78% contre 6,01% en 2020) de correction sont imputables à l'administration (soit 0,21% du total des demandes contre 0,55% en 2020).